

Compte-rendu de la réunion du 14 avril 2014 commission élargie sur la refonte des rythmes scolaires

Présents :

Pour la commune

Françoise FONTANA, maire
Pascale VIROT, adjointe petite enfance, affaires scolaires, jeunesse
Cyrille BOULLLOUD, adjoint et membre de la commission municipale petite enfance, affaires scolaires, jeunesse
Michèle NASRAOUI, adjoint et membre de la commission municipale petite enfance, affaires scolaires, jeunesse
Nancie FROMONT, conseillère municipale et membre de la commission municipale petite enfance, affaires scolaires, jeunesse
Jacques CLAY, conseiller municipal en charge des finances et membre de la commission municipale petite enfance, affaires scolaires, jeunesse
Claude GARAPON, conseillère municipale et membre de la commission municipale petite enfance, affaires scolaires, jeunesse

Pour l'école :

Aurélie COMTE, directrice de l'école
Karine FAHY, enseignante des CE2/CM1
Dominique DEMIOT, enseignante MS et GS

Pour l'APEH (Association des Parents d'Elèves d'Herbeys)

Séverin MUSSI, président de l'APEH
Aurélie ANDRE, membre de l'APEH et parent délégué au conseil d'école
Karen TRAMARD, membre de l'APEH
Elvire PIERCY, membre de l'APEH
Nathalie RONCHIETTO, membre de l'APEH
Malorie PAULUS, membre de l'APEH

Excusés :

Claude ZAMBON Président de la MPT

Corinne ESPIC (secrétaire de mairie)

1/ Rappel de la démarche

Pascale VIROT, adjointe, rappelle brièvement l'historique de cette démarche initiée par les parents d'élèves et accompagnée par la précédente municipalité. Le temps fort et le point de départ a été une enquête proposée via Google, et à laquelle 69% des parents d'élèves ont participé. Les résultats de cette enquête ont conduit au choix d'appliquer la réforme en 2014, et de privilégier les Nouveaux Temps Périscolaires (NAP anciennement appelés TAP) en fin de journée. Cette enquête a également montré que les parents étaient disposés à participer au financement des activités dans la mesure où elles seraient de qualité, c'est à dire avec des intervenants qualifiés. De nombreuses réunions ont eu lieu par la suite, parfois en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale, pour réfléchir et construire les contours de l'application de la réforme en septembre 2014.

Séverin Mussi, Président de l'APEH complète en rappelant que tous les acteurs de la réforme, enseignants, parents d'élèves, municipalités, et associations ont tous un intérêt commun, à savoir que l'application et le déroulement de la réforme se passe le mieux possible pour tout le monde, dans l'intérêt de l'enfant. Plus le travail de construction et de mise en place sera partagé par les différents acteurs, plus les parties prenantes pourront s'investir et apporter des solutions constructives.

Aurélie COMTE, directrice de l'école souligne l'inquiétude des enseignants au sujet de l'occupation des

locaux, de la nécessité de pouvoir organiser librement leurs Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), et de la nécessité de réorganiser les contraintes liées à la planification de l'entretien des locaux.

Pascale VIROT et Françoise FONTANA confirment que seront d'abord organisés les NAP et APC, et dans un deuxième temps, la réorganisation de l'entretien des locaux, à des horaires sans doute différents de ce qui se fait actuellement, et après concertation avec le personnel concerné, la secrétaire de mairie et l'élu responsable du personnel d'entretien.

2/ Organisation de la sieste en maternelle

Suite aux demandes des parents délégués et des représentants de l'APEH, et comme le préconise le document ministériel sur les Bonnes pratiques en maternelle, et afin de favoriser le bien-être et le respect des rythmes biologiques des plus jeunes, une expérimentation pour les coucher tout de suite après le repas de la cantine a été menée pour les Petites et Moyennes Sections. Pour cela, deux ATSEM sont mobilisées, et les Grandes Sections sont sous la responsabilité des agents qui surveillent les élémentaires. Ce fonctionnement est satisfaisant et sera maintenue l'année prochaine.

Se pose alors la question de l'intégration des PS et MS non cantiniers, qui pourraient arriver avant 13h50, pour pouvoir être couchés plus tôt (avec les cantiniers). Les enseignantes répondent qu'il ne sera pas possible d'organiser un pré-accueil pour ces enfants non-cantiniers, et qu'ils pourront être couchés à 14h pour les PS, et selon les besoins des enfants pour les MS (même s'il est noté que la gestion au cas par cas est plus délicate). Un temps calme et de la relaxation sera proposé à ces enfants.

De longs échanges ont lieu sur ce sujet, mais le temps évoqué ici (à partir de 13h50/14h) est de l'ordre du temps scolaire, et ne concerne pas la commission des nouveaux rythmes scolaires.

Aurélié ANDRE relate une pratique dans une autre école, qui du fait de cette non-possibilité de sieste plus tôt pour les non-cantiniers augmente le nombre d'enfants inscrits à la cantine.

Actuellement les locaux pour la sieste sont la salle de repos qui peut accueillir 22 enfants (en générale les PS) et la salle de motricité deux jours par semaine. Les enseignantes soulignent la manutention importante nécessaire par l'installation des matelas dans la salle de motricité, et la réduction du temps d'utilisation de celle-ci, en raison de son occupation pour la sieste.

Nathalie RONCHIETTO rappelle que l'ATSEM mobilisée pour la sieste n'est plus dans la classe avec l'enseignante et interroge sur la nécessité d'une seconde ATSEM pour l'après midi, de façon à ce que le travail dans les classes ne soit pas affecté par le manque de personnel mobilisé par la surveillance de sieste et l'installation et désinstallation des matelas la salle de motricité. Cette demande n'est pas relayée pour l'instant, et cette question n'est pas à l'étude pour le moment.

3/ Activités et intervenants

Les participants rappellent les documents qui ont été élaborés par la secrétaire de mairie et par l'APEH sur les différentes activités proposées, les intervenants et l'inventaires des locaux et lieux extérieurs. Un groupe de travail restreint va continuer à travailler afin de faire des propositions concrètes et finalisées.

Groupe de travail « Activités » :

Karen TRAMARD, Elvire PIERCY, Pascale VIROT, Malorie PAULUS, Cyrille BOULLLOUD, Corinne ESPIC
Décrire les équipements (capacité d'accueil, contraintes) et voir quelles activités peuvent être proposées.
Karen TRAMARD se propose de faire un doodle pour proposer une date.

Les enseignantes préfèrent que la salle des maitres ne soit pas utilisée. Des salles de classe pourront être utilisées. En revanche, il conviendra de laisser quelques salles (à déterminer précisément) pour que les enseignants puissent organiser leurs APC sans interférer avec les TAP.

Si tous les enfants vont aux NAP, il faut 9 intervenants, donc 9 endroits, pour 9 activités.

Les activités seront proposées par période, c'est à dire entre chaque vacances scolaires.

Il n'a pas encore été tranché de savoir comment les parents allaient s'inscrire : par période ou à l'année ??

La nécessité d'une garderie « tampon » en même temps que les NAP permettrait d'avoir une solution de repli en cas d'absence d'un intervenant, ou pour des parents qui ne souhaiteraient pas payer les NAP se pose alors de la question d'une concurrence entre garderie et NAP, et la question du coût de l'un et de l'autre devra être posée. Question de la garderie tampon à valider.

Il avait également été évoqué la possibilité de 3 tranches horaires pour la garderie, avec 3 tarifs possibles. Cette question devra être tranchée également. Il semble cependant que ce soit assez lourd administrativement et une solution qui privilégie un coût modique pour toute la période sera peut être plus pertinente ... A étudier.

4/ Réunion publique

Les participants débattent longuement sur la question d'affiner la demande (c'est à dire le nombre de parents qui vont inscrire leurs enfants aux NAP). Questionnaire ? Réunion publique ?

Il est finalement décidé, bien qu'aucune des solutions évoquées ne soit idéale, d'organiser une réunion publique le jeudi 22 mai prochain, afin de présenter la future organisation, les activités. A l'issue de la réunion, selon des modalités qui restent à déterminer, un questionnaire sera transmis aux parents pour un pré-positionnement, afin d'avoir des éléments plus précis sur la fréquentation des NAP.

Il semble toutefois difficile de demander aux parents de s'inscrire en juin, alors que les plannings des activités extra-scolaires vont démarrer en septembre, que les enseignantes vont proposer des APC, parfois en même temps que les NAP, etc...

Et dans le même temps, la question de l'organisation des premières semaines de rentrée se pose

A souligner qu'il est évoqué également la nécessité d'organiser une réunion pour informer les enfants de ce qui les attend, de ce qui pourra se faire dans le cadre de l'école, à l'initiative des enseignantes. Parents d'élèves et municipalités proposent leur aide, ou participation, si besoin.

5/ Coordonnateur et responsable d'animation

Compte tenu de la complexité de l'organisation des NAP, la nécessité de la présence d'un coordonnateur qui va gérer les inscriptions des enfants dans les activités, la mise à disposition des locaux pour les animateurs, la commande et la mise à disposition du matériel, la gestion des absences possibles d'intervenants, les relations avec les parents, les enseignants, la mairie, la supervision des activités etc nécessite d'être évaluée en temps de travail et en définition du profil de poste. Plusieurs solutions sont évoquées, mais demandent à être encore affinées pour aboutir à une décision.

L'APEH avait défini ainsi les profils :

- Le (la) coordinateur (trice) : c'est celui ou celle qui établit le planning et coordonne les activités entre-elles, gère les absences des animateurs, etc. Ce n'est pas un élu, mais plus probablement un agent communal.
- Le responsable des activités (ou manager) : Ce responsable d'activités serait garant de la qualité des animations proposées, de la sécurité des enfants, du respect des valeurs morales au cours des activités, en lien étroit avec un comité péri-éducatif réduit constitué du coordinateur, d'un élu (et d'un parent ?). Ce comité se réunirait en dehors du comité de pilotage pour analyser les pratiques et les évaluer.

5/ Groupe de travail refonte quotients familiaux et tarifications

Aurélien ANDRE, Séverin MUSSI et Claude GARAPON. ainsi qu'un ou deux membres de la commission menus (à déterminer) se proposent de constituer un groupe de travail pour répondre aux questions suivantes :

- Nouvelle grille permettant à de nouveaux quotients de pouvoir bénéficier de tarifs réduits (jusqu'à quel quotient?). E cours, recherche des données CAF sur la typologie des quotients des familles herbigeoises.
- Hypothèses de travail concernant des tarifications possibles des NAP et de la garderie

- En lien avec la mairie, définition détaillée du budget de la cantine, de la garderie, des NAP

Aurélié ANDRE se charge de faire un doodle pour proposer une date.

La prochaine réunion de la commission RRS (format initial) aura lieu le 12 mai prochain à 18h. Un ordre du jour plus détaillé et une confirmation seront envoyés par mail une semaine avant cette date.

Une **réunion publique sera organisée le 22 mai prochain à 20h30** (sous réserve que les éléments recueillis depuis soient suffisamment précis).

Merci à tous de votre participation

Fin de la réunion à 20h30.